



PREFET DES COTES D'ARMOR

ARRETE

Modifiant l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2009 modifié, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Argoat - Trégor - Goëlo

Le Préfet des Côtes d'Armor
Officier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;
- VU le Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures en date du 18 novembre 2009 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2009 modifié, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat -Trégor- Goëlo
- VU l'arrêté préfectoral du 21 mai 2008 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat – Trégor - Goëlo ;
- VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Gérard DEROUIN, Secrétaire Général de la préfecture ;
- Vu la délibération de la communauté de communes de Pontrieux communauté en date du 5 mai 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes Sud Goëlo en date du 19 mai 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes de Le Leff Communauté en date du 20 mai 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes du Haut Trégor en date du 15 mai 2014;
- Vu la délibération de la communauté de communes de Guingamp communauté en date du 14 mai 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes de Paimpol Goëlo en date du 15 mai 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes de Quintin communauté en date du 12 mai 2014 ;
- Vu le courrier de la communauté de communes du Kreiz-Breizh en date du 6 mai 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes de Bourbriac en date du 14 avril 2014;
- Vu la délibération de la communauté de communes du Centre Trégor en date du 11 avril 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes du pays de bégard en date du 29 avril 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes Lanvollon – Plouha en date du 27 mai 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Belle Isle en Terre en date du 16 juin 2014 ;
- Vu la délibération de Lannion Trégor Communauté en date du 20 mai 2014 ;
- Vu la délibération de la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux en date du 15 mai 2014 ;
- Vu la délibération syndicat mixte Jaudy - Guindy – Bizien en date du 11 juin 2014 ;
- VU la délibération du syndicat mixte des eaux du Jaudy en date du 30 avril 2014 ;
- VU la délibération du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor, en date du 30 avril 2014 ;

VU la délibération du syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor en date du 13 juin 2014 ;

VU la délibération du syndicat mixte environnemental du Goëlo et de l'Argoat en date du 16 juin 2014 ;

VU la délibération du syndicat mixte du SCOT du Goëlo Trégor en date du 26 mai 2014 ;

VU la délibération du syndicat mixte de développement du Pays de Guingamp en date du 28 mai 2014 ;

VU la délibération du syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor en date du 28 mai 2014 ;

VU la lettre de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor en date du 3 juin 2014 désignant ses représentants pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat – Trégor – Goëlo ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser la composition de la Commission Locale de l'Eau à la suite des dernières élections municipales et communautaires ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor

ARRETE

ARTICLE 1er : La composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat – Trégor - Goëlo est modifiée comme suit :

1 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Conseil régional de Bretagne

- Mme Josiane CORBIC, conseillère régionale

Conseil général des Cotes d'Armor

- M. René LE LEPRIER, conseiller général du canton de Bourbriac
- M. Philippe DELSOL, conseiller général du canton de Plouha
- M. Didier ROBERT, conseiller général du canton de Guingamp

Représentants d'établissements de coopération intercommunale

- M. Sébastien TONDEREAU, délégué à la Communauté de communes du Pays de Bégard
- M. Dominique PARISCOAT, délégué de la Communauté de communes du Pays de Belle Isle en Terre
- Mme Claudine GUILLOU, déléguée de la Communauté de communes de Bourbriac
- Mme Sylvie BOSSARD, déléguée à la Communauté de communes «Le Leff Communauté»
- M. Didier DUCAUROY, délégué à Guingamp Communauté
- M. Thierry BURLLOT, délégué à la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha
- M. Yvon LE BIANIC, délégué de Pontrieux Communauté
- M. Ismaël ANDRE, délégué à la Communauté de communes du Centre Trégor
- Mme Catherine LUCAS, délégué à la Communauté de communes du Centre Trégor
- M. Hervé DELISLE, délégué à la Communauté de communes du Haut-Trégor
- M. Jean-Yves NEDELEC, délégué à la Communauté de communes du Haut Trégor
- M. Jacques ROBIN, délégué à Lannion-Trégor Communauté
- M. Jean-Claude VITEL, délégué à la Communauté de communes de Paimpol – Goëlo
- M. Yannick LE BARS, délégué à la Communauté de communes de Paimpol - Goëlo
- M. Yvon LE SEGUILLON, délégué de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux
- M. Yannick LE GUENNIC, délégué à la C.C.K.B
- Mme Annie SIMON, déléguée à Quintin Communauté
- M. Christian LE MAITRE, délégué à la Communauté de communes du Sud Goëlo
- M. René GUILLOUX, délégué du syndicat mixte de développement du Pays de Guingamp
- M. Philippe COULAU, délégué au syndicat mixte du SCOT Goëlo-Trégor
- M. Jean LE MERDY, délégué au Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor

Représentants des structures de gestion de l'eau

- M. Jean-François TOUCHAIS, délégué au syndicat mixte des eaux du Jaudy
- M. Roland GELGON, délégué du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor
- M. Laurent HERLIDOU, délégué au syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor
- M. Bernard FREMERY, délégué au syndicat mixte Jaudy - Guindy - Bizien
- M. Germain SOL-DOURDIN, délégué au syndicat mixte Jaudy - Guindy - Bizien
- M. Jean-François GUILLOU, délégué au syndicat mixte environnemental du Goëlo et de l'Argoat
- M. Jean-Pierre GIUNTINI, délégué au syndicat mixte environnemental du Goëlo et de l'Argoat

2 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

- M. Gilles HUET, représentant l'association «Eaux et Rivières»
- Mme Marie-Magdeleine DE KERMEL, représentant le syndicat départemental de la propriété privée rurale
- M. Didier AUZOU, représentant la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne Nord
- M. Maurice LEBRANCHU, président de la fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Olivier SAMICA, représentant la fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Mme Jacqueline CAPLAT, représentant Côtes d'Armor Nature Environnement
- M. Geoffrey STEVENS, représentant VivAmor Nature
- M. Patrice DRILLET, représentant la Fédération des coopératives agricoles des Côtes d'Armor
- M. Jean-Paul LAMOUR, représentant l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne
- M. Louis HAMON, représentant les associations de consommateurs
- M. Rémy LE GUEN, représentant le CEDAPA Pôle INPACT Bretagne
- M. Yannick HEMEURY, représentant le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes d'Armor
- M. Jean-Pierre RICHARD, représentant les usagers des rivières/Loisirs
- M. Laurent BOUTIER, représentant les pisciculteurs d'eau douce
- M. Thierry POLLET, représentant l'aquaculture marine
- M. Yves LE ROUX, représentant Côtes d'Armor Développement
- M. Yves LE BIHAN, représentant la Chambre de Commerce & d'Industrie
- M. Jean-François BOULANGER, représentant la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
- M. Loïc CONAN, représentant la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
- M. Yves DROUMAGUET, représentant la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

3 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

- M. le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)
- M. le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation le Sous-Préfet de Guingamp
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Région Bretagne ou son représentant
- Le chef de la mission inter services de l'eau et de la Nature des Côtes d'Armor ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes d'Armor, ou son représentant
- M. le délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant
- M. le Directeur de l'IFREMER ou son représentant
- M. le Directeur du Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), ou son représentant
- M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), ou son représentant

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (3, contour de la Motte 35044 Rennes Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le sous préfet de l'arrondissement de Guingamp sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet national www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à SAINT-BRIEUC, le **20 JUIN 2014**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Gérard DEROUIN

